

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accuse de reception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180918-D\_18\_09\_2018\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

**Délibération n°18-09-2018-014**

*3.2 Aliénations*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 18 septembre 2018*

Date de convocation	12 septembre 2018
Date d'affichage	12 septembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 11 pouvoirs)
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 septembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Liliane DENIS (représentant M. Lucien BRETON), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÉQUE), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (représenté par Mme Liliane DENIS), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Michel LANDAIS, Mme Pascale LEVÉQUE (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Line LEDRU

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : VENTE À PAIEMENT DIFFÉRÉ  
DES DIFFÉRENTES PARCELLES COMMERCIALISABLES  
SITUÉES DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE L'EGUILLON  
À LA FERTÉ-BERNARD**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 alinéa 6,

Vu la délibération n°11-04-2018-035 du 11 avril 2018 relative à la définition des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques,

Vu les délibérations favorables des communes de :

- Avezé en date du 24 avril 2018,
- Beillé en date du 23 avril 2018,
- Bouër en date du 30 mai 2018,
- Champrond en date du 7 juin 2018,
- Cherré en date du 30 mai 2018,
- Cherreau en date du 16 mai 2018,
- Cormes en date du 3 mai 2018,
- Courgenard en date du 16 mai 2018,
- Dehault en date du 17 mai 2018,
- Grééz sur Roc en date du 24 mai 2018,
- La Bosse en date du 14 mai 2018,
- La Chapelle du Bois en date du 25 avril 2018,
- La Ferté-Bernard en date du 30 mai 2018,
- Lamnay en date du 26 avril 2018,
- Le Luart en date du 23 avril 2018,
- Melleray en date du 4 mai 2018,
- Préval en date du 31 mai 2018,
- Prévelles en date du 25 juin 2018,
- Sceaux sur Huisne en date du 2 mai 2018,
- Souvigné sur Même en date du 4 juin 2018,
- Saint Jean des Echelles en date du 22 mai 2018,
- Saint Maixent en date du 29 mai 2018,
- Saint Martin des Monts en date du 30 mai 2018,
- Saint Ulphace en date du 15 mai 2018,
- Théligny en date du 27 avril 2018,
- Villaines la Gonais en date du 31 mai 2018,
- Vouvray sur Huisne en date du 12 juin 2018,

emportant approbation des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques à la majorité qualifiée,

Vu les avis du service des domaines n° 2017-72132V0380 et n°2018-72132V1840 des 22 novembre 2017 et 23 juillet 2018,

Vu le rapport du Président présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation,

Après en avoir délibéré,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**RAPPELLE** que, conformément aux délibérations susvisées, le principe d'une cession à paiement différé a été validé pour les parcelles à commercialiser.

**EST INFORME** que pour la Zone d'Activités de l'Eguillon située sur la commune de La Ferté-Bernard, la cession porte sur les parcelles suivantes :

Numéro	Surface (en m <sup>2</sup> )	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>
D 1129	55 001	12 €
D 0178	6 699	12 €
D 1099	6 350	12 €
D 1101	3 500	12 €
D 0180	10 665	12 €
Total	82 215	986 580 €

**DECIDE** l'acquisition de ces parcelles par la CCHS dont les références sont indiquées ci-dessus pour une surface totale de 82 215 m<sup>2</sup> (sous réserve le cas échéant des opérations de bornage) au prix de vente de 12 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 986 580 €.

**PREND ACTE** que :

- ✓ cette cession est une vente à paiement différé,
- ✓ le paiement du prix par la CCHS à la commune pour chacune des parcelles se fera selon le rythme de commercialisation de la zone,
- ✓ le transfert de propriété desdites parcelles prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conformément aux exigences de la loi NOTRe.

**MANDATE** l'étude de Me Parrat à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 18 septembre 2018

Pour extrait conforme  
Le 18 septembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

